



Rencontre tenue le 8 novembre 2017
Hôpital Santa Cabrini, salle de l'auditorium

Présences	Monsieur Martin St-Georges, organisateur communautaire et président du conseil multidisciplinaire Monsieur Guy Jolicoeur, travailleur social et vice-président du conseil multidisciplinaire Madame Louise Soucy, psychoéducatrice et secrétaire du conseil multidisciplinaire Madame Carole Vacher, psychologue et trésorière du conseil multidisciplinaire Madame Cynthia Adolphe, éducatrice spécialisée Monsieur Sylvain Dubé, travailleur social et responsable des communications du conseil multidisciplinaire Monsieur Ahmed Douadi, technicien en génie biomédical Madame Julie Dumas, nutritionniste Madame Roselyne Héту, assistante-chef inhalothérapie Madame Magali Leblanc, physiothérapeute IUSMM Madame Caroline Constantineau, ergothérapeute LTEAS Madame France Després, thérapeute en réadaptation PDI Monsieur Sylvain Lemieux, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et directeur des services multidisciplinaires Monsieur Yvan Gendron, président directeur général du CIUSSS de l'Est-de-Montréal
Invité	Monsieur Luc Legris, directeur adjoint aux pratiques professionnelles, direction des services multidisciplinaire
Absence	Monsieur Guy Bourgie, éducateur spécialisé

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion

Le président constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 13 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Proposition d'adoption du procès-verbal de la onzième (11^e) réunion ordinaire du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Les membres ont reçu le procès-verbal de la onzième (11^e) réunion ordinaire du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, tenue le 27 septembre 2017.

Il est **PROPOSÉ**, dûment **APPUYÉ** et unanimement **RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la onzième (11^e) réunion ordinaire du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sans modification.

4. Affaires découlant des réunions précédentes

4.1. Rôle des conseillers cadres

Suite au congrès de l'ACMQ, il est prévu d'organiser une activité de transfert de connaissances. Le conseil multidisciplinaire pourra également en profiter pour rencontrer l'équipe de la DSM. Cela leur permettra d'échanger avec les conseillers cadres et de mieux connaître leur rôle. Une rencontre d'une demi-journée sera planifiée. M. St-Georges va proposer une date au mois de décembre.

4.2. Implication des partenaires de l'organisation pour la promotion des comités de pairs

Le CM souhaite l'implication des partenaires de l'organisation pour la promotion des comités de pairs. Ce point sera à l'ordre du jour de la rencontre d'échange avec les conseillers cadre de la DSM.

4.3. Suivi de la liste de membres

M. Legris a fait des démarches auprès des ressources humaines pour avoir la liste des membres. La nouvelle liste reçue doit être modifiée pour avoir les bons numéros d'employés pour le processus électoral. Également, nous avons besoin d'avoir des adresses courriels à jour pour la liste d'envoi. Une rencontre doit être planifiée à cet effet.

4.4. Ordinateur portable

M. Legris va communiquer avec Mme Soucy concernant l'acquisition de l'ordinateur portable.

4.5. Code budgétaire Conseil Multidisciplinaire

Trois personnes ont des problèmes avec le code budgétaire qui a été créé récemment. Des vérifications vont être effectuées.

Mme Vacher se questionne sur la pertinence de continuer à comptabiliser en parallèle les heures consacrées au CECM. M. St-Georges croit qu'il est important, pour l'instant, de les comptabiliser car cela permettra une évaluation du temps réel utilisé par les membres du CECM.

4.6. Lettre de libération

Mme Carole Vacher estime que la lettre de libération envoyée n'était pas complète et manquait de précision pour les officiers. M. St-Georges mentionne qu'il y aura une autre lettre pour les officiers et les responsables de comité parce que toutes les informations concernant le temps dévolu au CECM n'ont pas été incluses dans la lettre initiale.

5. Nouvelles du président directeur général

Projet de loi 130

M. Gendron présente les éléments du projet de loi 130 qui devient une Loi officielle vendredi le 10 novembre 2017. Les changements toucheront les sphères suivantes :

- Les présidents-directeurs généraux, les présidents-directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration;

- La possibilité pour le ministre de prendre certaines mesures aux fins de favoriser le partage et la mise en commun des ressources informationnelles;
- L'immunité pour les personnes en soutien au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services et la protection des renseignements personnels des plaignants;
- La responsabilité des conseils d'administration des établissements du réseau de la santé et des services sociaux envers les personnes mises sous garde dans une installation maintenue par un établissement;
- La responsabilité du chef de département clinique de santé publique et la nomination et le mandat du directeur de santé publique;
- Les règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), du conseil des infirmières et infirmiers (CII), du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), du conseil des sages-femmes (CSF), du conseil multidisciplinaire (CMULTI), du département régional de médecine générale (DRMG) et du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP);
- Possibilité pour les établissements de fournir gratuitement des fournitures et des médicaments aux cabinets privés;
- Les groupes d'approvisionnement en commun;
- La présidence et la vice-présidence des réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS)
- La déclaration d'un établissement de santé et de services sociaux relative à ses installations et leur capacité au permis;
- Régime transitoire de la loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée;
- L'utilisation des renseignements de santé contenus dans les banques de renseignements de santé des domaines cliniques et accès au Dossier Santé Québec (DSQ) en soutien au processus de l'inspection;
- La gouvernance médicale.

Le document relatif à la loi est annexé au procès-verbal.

Plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB)

M. Gendron fait part du plan de retour à l'équilibre budgétaire qui a été présenté au ministère. Les mesures adoptées sont les suivantes :

- L'optimisation des processus administratifs et de gestion (structure administrative, règles de rémunération, gestion des horaires, présence au travail);
- La révision des structures cliniques (Services spéciaux, lits de débordement, structures de soins sur les unités, plans de contingence des services d'urgence);
- La transformation des services (Plan de transformation en santé mentale et dépendance)
- L'efficacité des ressources en passant par la révision de certains secteurs (sécurité, buanderie, choix des médicaments, chaîne d'approvisionnement);
- La demande de financement pour les services à domicile.

6. Nouvelle de la DSM

Visite de l'agrément Canada

M. Sylvain Lemieux nous informe que la visite de l'Agrément Canada se tiendra la 1^{ère} semaine du mois de décembre. La DSM porte la POR prévention au suicide. Les secteurs suivant seront visités : Santé publique, santé physique (HMR, HSCO), services santé courant en CLSC.

M. Gendron nous informe que le Ministère était en appel d'offre pour l'agrément et c'est le Conseil québécois Agrément (CQA) qui l'a remportée. Agrément Canada va faire les visites en 2017 mais CQA fera les suivis et recommandations.

7. **Nouvelle du président du conseil multidisciplinaire**

Compte tenu du temps limité de la rencontre M. St-Georges informera les membres du CECM après la rencontre.

8. **Comités relevant du CECM**

8.1. **Rapport du comité de coordination des comités de pairs**

8.1.1. **Sommaire de la réunion du 11/10/2017**

Heures allouées

Pour assurer le suivi des heures allouées aux membres du comité pairs, ils estiment nécessaire d'avoir un code budgétaire distinct pour les professionnelles participant dans les comités de pairs. M. Legris va s'en occuper.

Dans le but de diminuer les contraintes, nous proposons de faire les modifications dans le guide de procédures afin d'y inclure l'obligation de spécifier l'entente convenue entre l'employé et son supérieur immédiat à savoir si les heures allouées pour un comité de pairs seront incluses dans la semaine de travail régulière ou effectuées en temps supplémentaire à taux simple. Nous ajouterons à notre grille de suivi des comités de pairs une colonne à cet effet.

Composition des comités de pairs

Étant donné que les membres du CM ont conclu que la composition d'un comité de pairs ne doit pas se limiter aux membres œuvrant dans la même profession tel que stipulé dans notre guide de procédures. Le comité de pairs est d'avis que le guide de procédures doit être modifié en ajoutant à la suite de l'énoncé actuel : « Dans le but de favoriser une approche multidisciplinaire, un comité de pairs peut aussi être formé de membres de professions différentes si le projet proposé traite d'un sujet avec des objectifs communs. Les membres doivent cependant appartenir au CM. Si un autre groupe de professionnel est impliqué dans le projet, ce dernier devra faire l'objet d'une entente particulière ».

Il est **PROPOSÉ**, dûment **APPUYÉ** et unanimement **RÉSOLU** d'approuver les modifications proposées et de les inclure dans le guide des procédures des comités de pairs du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Promotion des comités de pairs

Le comité doit accentuer ses efforts pour de la promotion. Il continuera d'envoyer des messages promotionnels sur les plateformes existantes (bulletins, Intranet) mais doit se trouver d'autres moyens d'augmenter la participation.

8.2. **Rapport du comité de maintien et promotion des compétences**

8.2.1. **Sommaire**

Le service de formations et de gestion des talents est dans l'impossibilité de présenter au CECM le plan de communication en lien avec le plan de développement des compétences pour l'année en cours. Ce qui pose un handicap pour le CMPC dans l'accomplissement de son mandat. Il faut avoir des échéanciers pour travailler avec les ressources humaines.

Il est convenu avec la direction générale qu'une séquence de rencontres et d'échéanciers qui collerait aux étapes de l'élaboration du PDC et du plan de communication s'en suit.

8.3. Rapport du comité de révision des règlements de régie interne

Ce point n'a pas été traité.

8.4. Rapport du comité des communications

Ce point n'a pas été traité.

8.5. Rapport trésorerie

Ce point n'a pas été traité.

Affaires diverses

9. Sommaire processus électoral

Tel que prévu à nos statuts et règlements, 5 postes au CECM seront soumis au processus électoral au printemps 2018.

Il est **PROPOSÉ**, dûment **APPUYÉ** et unanimement **RÉSOLU** d'approuver la création d'un comité pour l'organisation des élections du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

10. Prochaine rencontre

La prochaine réunion ordinaire du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal se tiendra le 20 décembre 2017.

11. Clôture de la réunion

Étant donné le départ de la direction générale, il est **PROPOSÉ**, dûment **APPUYÉ** et unanimement **RÉSOLU** de lever la réunion à 14 h 26.

SECRETAIRE

PRÉSIDENT